

Participation financière et Association des Amis de l'Aumônerie

La participation financière à l'Aumônerie des Collèges est libre. (40€ à titre indicatif).

Elle est reversée pour moitié à l'association des Amis de l'Aumônerie qui gère les locaux (électricité, eau, travaux...)

Le reste est partagé entre la cotisation diocésaine au Centre des Aumôneries et les frais liés à notre activité (retraite, papèterie, formations, déplacements...)

L'Association des Amis de l'Aumônerie permet aux jeunes de disposer de locaux indépendants et de matériaux adaptés à leur âge. Elle est gérée par des parents bénévoles dont les enfants sont inscrits à l'Aumônerie.

Le Bureau est composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) secrétaire avec la possibilité d'être assisté par des adjoints. Les prêtres accompagnateurs et les responsables aumônerie Lycée et Collèges y participent aussi activement.

Cette année, le Bureau est composé de Lucien Raibon, Juan Martin Garcia, Elise Besson, Jean Marie Zimmer, Juliette Massas, Damien Morchoine. Ce Bureau est soutenu par un Comité formé des parents qui souhaitent aider de manière ponctuelle.

Souhaitez-vous faire partie du Comité ? Oui Non

Pour l'année 2017/2018, je remets s une participation financière de€

en espèces

en Chèque

pour l'inscription de mon enfant

Merci de votre confiance